



Commune de
Saint-Romain-en-Gal

La lettre du Maire

février 2022

LUC THOMAS EN DIRECT AVEC VOUS



Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

L'actuelle saturation de nos espaces de stationnement et les prévisions d'arrivée de près de 500 nouveaux Romanères à l'horizon 2024, dont 250 dès cette année avec les résidences « Les Reflets » et « Bien vivre », nous ont poussé à prendre le problème des parkings à bras le corps.

C'est une question toujours sensible pour les habitants que vous êtes, et la configuration de notre commune, fréquentée quotidiennement par 6 000 usagers (2 000 habitants de Saint Colombe et 4 000 lycéens, collégiens, enseignants), en plus des 2 073 Romanères, rend les solutions plus délicates encore.

C'est pourquoi, nous avons pris la précaution de commander à un cabinet, spécialisé dans les questions de flux de circulation et de stationnement, une étude qui nous a permis d'éclairer nos décisions.

Munis de ce rapport pertinent, nous avons consulté les commerçants, les entreprises et les professions libérales du secteur concerné, afin de recueillir leurs besoins. En effet, que serait notre commune sans les acteurs économiques de proximité dont vous êtes vous-mêmes les clients ?

Le Conseil municipal, qui s'est réuni le 17 décembre dernier, a adopté à l'unanimité les principes suivants pour le stationnement entre le giratoire du lycée « Ella Fitzgerald » et l'avenue de la Gare :

- La suppression des abonnements pour les non-résidents afin d'éviter l'encombrement de nos parkings par un phénomène de prix trop attractifs,
- Les abonnements mensuels, dont le prix baisse de 12 € à 10 €, sont donc exclusivement réservés aux Romanères et à ceux qui travaillent sur la commune,
- La rotation des véhicules à proximité de nos commerces est assurée par la création de trois zones dont le temps de stationnement gratuit est limité pour les zones rouge et verte. Seul le parking de la piscine qui sera en zone jaune aura une durée de stationnement illimitée,
- La mise en service des nouveaux horodateurs est prévue mi-février. Ce n'est qu'à compter du 1^{er} mars que nous appliquerons le « forfait post-stationnement » de 20 € pour les dépassements ou absence de ticket d'horodateur.

Dans un premier temps, les nouveaux horodateurs des zones rouge et verte de la place Aphrodite, avenue de la Gare, rue du Trye et rue des Thermes, seront mis en service.

La zone verte du lycée, de la rue de la Corderie et de Bel Horizon, sera maintenue avec le dispositif actuel, dans l'attente du recalibrage de la voirie. Les nouveaux horodateurs seront installés au plus tard en 2023.

La zone jaune de la piscine, en travaux jusqu'à fin 2022, sera maintenue avec le système actuel pour la partie hors chantier. Les nouveaux horodateurs seront installés en janvier 2023.

L'ensemble des nouvelles dispositions sont détaillées dans cette publication et une foire aux questions répond à vos premières interrogations. Pour de plus amples explications et la prise d'abonnements, nos Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) se tiennent à votre entière disposition.

Une période d'observation de 6 mois va démarrer et un bilan sera réalisé à la fin de l'été 2022, afin d'évaluer si le système mis en place est suffisant pour assurer une rotation nécessaire des véhicules, notamment après l'arrivée des nouveaux habitants. Nous recueillerons aussi vos avis et suggestions par un questionnaire qui vous sera envoyé avant l'été.

Soyez assurés que nous sommes attentifs à votre confort de vie, loin des approches idéologiques du « tout voiture » ou du « zéro voiture », car nous privilégierons toujours les solutions pragmatiques et équilibrées.

Avec mon total dévouement,

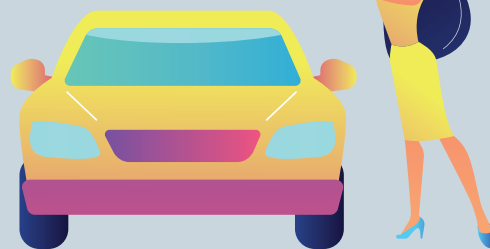
Votre Maire,

LUC THOMAS

RAPPEL DES TARIFS EN VIGUEUR DEPUIS 2017



- **Tarif « résident » à Saint-Romain-en-Gal** : Abonnement à 12 €
- **Tarif « non-résident » travaillant sur la commune** : Abonnement à 35 € (si salaire inférieur à 1600 € nets ou non imposable : 12 €)
- **Tarif « étudiants »** : Abonnement à 12 € (s'ils justifient l'utilisation de leur voiture sur décision du Maire, sinon, 30 €)
- **Tarif « Conseil Général »** (Musée et Office de tourisme) : 12 €
- **Tarifification au quart d'heure** fixée à 0,30 € avec le maintien de la demi-heure gratuite
- **Forfait Post-Stationnement** : 20 € (forfait en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement)



LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU 1^{er} MARS 2022

ZONE ROUGE : PLACE APHRODITE

Payant tous les jours de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 12h.

Gratuit les dimanches après-midi et jours fériés.

● Ticket horaire :

30 mn gratuites, une fois par jour, puis temps supplémentaire à 0,20 € par tranche de 10 minutes.

● Forfait Post-Stationnement :

20 € (forfait en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement)



TICKET HORAIRE	
30mn gratuites une fois par jour, puis :	
Min	10 mn = 0,20 €
	20 mn = 0,40 €
	30 mn = 0,60 €
	40 mn = 0,80 €
	50 mn = 1,00 €
	1h00 = 1,20 €
Max	10h00 = 20,00 €
Payant tous les jours de 9h à 19h Le dimanche de 9h à 12h Gratuit dimanches après-midi et jours fériés	
Forfait Post-Stationnement : 20€ Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement	

ZONE VERTE : AVENUE DE LA GARE, RUE DU TRYE, RUE DES TERMES

Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Gratuit tous les jours de 12h à 14h, les samedis, dimanches, jours fériés et mois d'août.

● Ticket horaire :

30 mn gratuites, une fois par jour, puis temps supplémentaire à 0,20 € par tranche de 10 minutes.

● Forfait Post-Stationnement :

20 € (forfait en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement)



TICKET HORAIRE	
30mn gratuites une fois par jour, puis :	
Min	10 mn = 0,20 €
	20 mn = 0,40 €
	30 mn = 0,60 €
	40 mn = 0,80 €
	50 mn = 1,00 €
	1h00 = 1,20 €
	1h10 = 1,40 €
	1h20 = 1,60 €
	1h30 = 1,80 €
Max	8h00 = 20,00 €
Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h Gratuit samedis, dimanches, jours fériés et mois d'août	
Forfait Post-Stationnement : 20€ Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement	

NOTEZ-LE

- **La zone verte** sera étendue au plus tard début 2023, au parking du lycée Fitzgerald, rue de la Corderie et impasse du rond-point (Bel Horizon), dans l'attente du recalibrage de la voirie.

Les anciens horodateurs restent activés jusqu'à la mise en place des nouveaux horodateurs.

- **Le parking de la piscine sera en zone jaune** dès la fin des travaux, soit début 2023. Les anciens horodateurs ont été réactivés pour permettre le stationnement gratuit à la journée pour les abonnés.

LES ABONNEMENTS SONT RÉSERVÉS AUX ROMANÈRES

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES ABONNEMENTS

- **Tarif « résident » à Saint-Romain-en-Gal** : 10 € sur justificatif de domicile et carte grise du véhicule auquel l'abonnement est attaché,
- **Tarif « actif »** travaillant dans un commerce, une entreprise ou pour les professions libérales de la commune : 10 € sur justificatif de l'employeur et carte grise du véhicule,
- **Tarif « étudiant »** scolarisé dans un établissement de la commune : 10 € sur justificatif d'un certificat de scolarité et carte grise du véhicule.

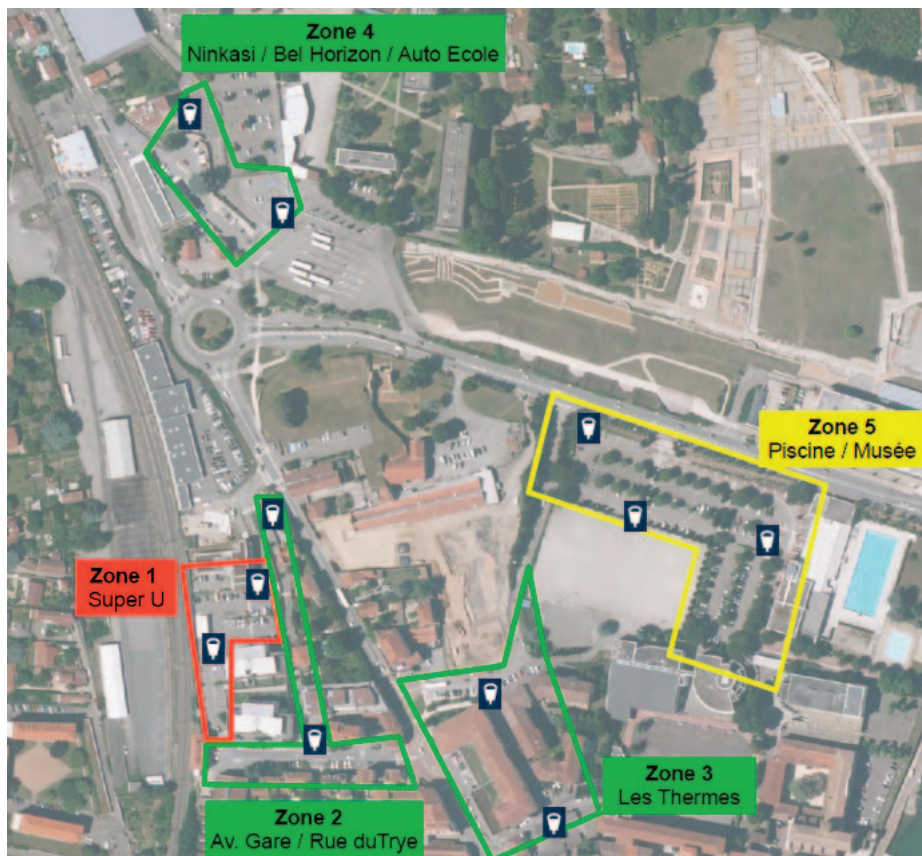
DROITS DES ABONNÉS

Zone rouge : 1h30 gratuites par jour

Zone verte : 2h gratuites par jour

TICKET ABONNE RESIDENT		
1h30 gratuites une fois par jour, puis :		
Min	10 mn	= 0,20 €
	20 mn	= 0,40 €
	30 mn	= 0,60 €
	40 mn	= 0,80 €
	50 mn	= 1,00 €
	1h00	= 1,20 €
Max	10h00	= 20,00 €
Payant tous les jours de 9h à 19h Le dimanche de 9h à 12h Gratuit dimanches après-midi et jours fériés		
Forfait Post-Stationnement : 20€ Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement		

TICKET ABONNE RESIDENT		
2h gratuites une fois par jour, puis :		
Min	10 mn	= 0,20 €
	20 mn	= 0,40 €
	30 mn	= 0,60 €
	40 mn	= 0,80 €
	50 mn	= 1,00 €
	1h00	= 1,20 €
	1h10	= 1,40 €
	1h20	= 1,60 €
	1h30	= 1,80 €
Max	8h00	= 20,00 €
Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h Gratuit samedis, dimanches, jours fériés et mois d'août		
Forfait Post-Stationnement : 20€ Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement		



ZONE 1 et **ZONES 2 et 3** : mises en service mi-février et contrôlables dès le 1^{er} mars 2022

ZONE 4 : mise en service des nouveaux horodateurs courant 2022 ou 2023

ZONE 5 : mise en service des nouveaux horodateurs en 2023

FOIRE AUX QUESTIONS

● Les tarifs du stationnement vont-ils augmenter ?

Non, le tarif horaire reste le même. Le temps dont vous avez besoin est fractionné par tranches de 10 mn à 0,20 € au lieu de 15 mn à 0,30 €. Cela vous permettra d'ajuster votre temps au plus près de vos besoins. Au-delà de la ½ heure gratuite, le prix de la ½ heure supplémentaire reste donc à 0,60 €. En revanche, le prix de l'abonnement pour les Romanères baisse de 12 € à 10 € par mois.

● Si je suis abonné, dois-je prendre systématiquement un ticket ?

Oui. Les abonnés devront identifier leur plaque d'immatriculation à un horodateur qui délivrera un ticket gratuit de 1h30 en zone rouge et 2h en zone verte. Pour les parkings de la piscine et du lycée / Bel Horizon, il vous sera délivré lors de votre prise d'abonnement, une carte de stationnement provisoire dans l'attente de la pose des nouveaux horodateurs qui entreront en service en janvier 2023.

● J'habite à Sainte Colombe à côté de la gare, pourrais-je bénéficier d'un abonnement ?

Non. Les abonnements sont exclusivement délivrés aux Romanères sur justificatif de domicile. Sainte Colombe a sa propre réglementation qui est quasiment la même qu'à St-Romain. En revanche, la limitation du stationnement est gérée avec un disque de stationnement, alors que nous avons choisi de mettre en place des horodateurs pour pouvoir prolonger la durée de stationnement au-delà de la période gratuite.

● Et si je travaille à Saint-Romain, puis-je bénéficier d'un abonnement ?

Oui. Si vous êtes employé dans une entreprise ayant son activité sur la commune, vous bénéficierez du tarif « résident » à 10 € par mois, au lieu de 35 € auparavant. C'est votre entreprise domiciliée à Saint-Romain-en-Gal qui souscrira l'abonnement, à charge pour vous de rembourser votre employeur.

● J'habite place Aphrodite, qui est en zone rouge. Comment vais-je faire si je ne peux pas laisser ma voiture gratuitement toute la journée avec mon abonnement ?

Il est nécessaire d'assurer la rotation des véhicules car de nombreux clients de nos commerçants ne trouvent pas de place et vont faire leurs courses ailleurs. La survie de tous nos commerces de proximité est essentielle. Votre abonnement vous donne un temps de gratuité. Au-delà, vous pouvez compléter le temps qui vous est nécessaire. Notez qu'un abonnement permet de stationner sur le parking de la piscine toute la journée.

● Comment faire si j'ai besoin de stationner sur plusieurs places pour cause de déménagement ?

S'il s'agit d'un déménagement, un arrêté du Maire neutralisera gratuitement la zone nécessaire au déménagement.

● Si je suis malade, devrais-je descendre pour déplacer mon véhicule ou alimenter l'horodateur au-delà de 1h30 ou 2h ?

Bien sûr que non ! Un simple coup de fil à la mairie pour exposer votre situation, et nous ferons le nécessaire auprès de nos ASVP pour votre tranquillité et votre repos.

● Je suis abonné. Si j'ai pris un ticket le matin en zone rouge pour faire mes courses et que j'ai oublié quelque chose, puis-je reprendre un ticket gratuit l'après-midi ?

Oui. Si vous voulez bénéficier d'une nouvelle gratuité le même jour, vous devez changer de couleur de zone et stationner en zone verte. Les droits que donne votre abonnement ne sont valables qu'une fois par jour pour la même couleur de zone. C'est une des raisons pour laquelle une zone verte se trouve avenue de la gare et rue du Trye, à côté de la zone rouge de la superette.

● Le soir, si je n'ai pas de garage ou si j'ai deux voitures, je fais comment ?

Le stationnement est payant jusqu'à 19h. Ces tranches horaires sont justement conçues pour que des non-résidents ne viennent pas occuper les places dont vous avez besoin le soir.

● Si je travaille plus tard le lendemain matin, puis-je prendre un ticket par anticipation la veille ?

Oui, à condition de ne pas avoir utilisé vos droits dans la journée. Dans ce cas, si vous êtes abonné et que vous prenez un ticket gratuit après 19h, vous bénéficiez automatiquement du temps gratuit du lendemain matin, soit jusqu'à 10h30 en zone rouge et 11h en zone verte.



Commune de
Saint-Romain-en-Gal

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

1, place Denys-Levard



Mosaïque du Dieu Océan
II^e siècle après J.C.